

Compte rendu de l'Assemblée Générale Libéro du 5 février 2011.

Nicole Delbecque ouvre la séance à 18h35 en informant les présents que Marie-France Delpont lui a demandé de faire le modérateur dans cette Assemblée Générale un peu « à part ». Elle demande aux présents s'ils acceptent qu'elle tienne ce rôle, ce qui est approuvé à l'unanimité.

La secrétaire démissionnaire Maria Jiménez propose ensuite l'ordre du jour de l'Assemblée :

1. Lecture du rapport moral établi par la Présidente Marie-France Delpont.
2. Actualisation du bilan financier.
3. Questions sur le rapport moral et sur le bilan financier.
4. Election du nouveau Bureau qui sera en charge d'élaborer de nouvelles règles de fonctionnement, un règlement intérieur.
5. Vote pour valider la proposition faite par Montpellier d'accueillir le prochain Colloque de Libéro.

Avant le vote de cet ordre du jour un débat s'engage : Michel Camprubi souligne le problème du point 4, l'élection du nouveau Bureau : étant donné notre faible représentation, 19 présents, nous sommes légitimes, mais pas représentatifs de la majorité. Justino Gracia propose que l'on procède plutôt à l'élection d'une sorte de Bureau provisoire, chargé de gérer les affaires courantes pendant quelques mois, le temps nécessaire pour que des échanges sereins se fassent et qu'une véritable Assemblée Générale ait lieu. Marisol Sicot rappelle que, statutairement, ce Bureau provisoire devra être composé d'au moins trois personnes.

Après ce premier échange, Maria Jiménez lit le rapport moral rédigé par Marie-France Delpont, que vous trouverez *in extenso*, en annexe.

Une fois le rapport moral lu, Marie-Pierre Lavaud-Verrier prend la parole et dresse le bilan financier de l'Association. Après paiement des Actes de Rennes, le solde s'élevait à 1863, 26 €, d'où il faut déduire les frais de déplacement de René Pellen et Hélène Frétel à la réunion du 11 décembre (160,10€), puis y ajouter la subvention de l'Université de Rouen, ce qui donne un solde intermédiaire de 2203,16€. Cela étant, les Actes de Villetaneuse sont sur le point d'être publiés et il faut donc en déduire le coût (2000€), ce qui nous laisse en fait avec un bilan positif de 203,16€. Si les cotisations pour la période 2011-2013 sont semblables à celles de la période 2008-2010 on pourrait tabler sur une rentrée de 1925€, ce qui laisserait une solde de 2130€ pour l'organisation du prochain colloque et pour le financement des Actes du Colloque de Louvain.

Un débat s'engage alors. D'évidence, la somme n'est pas suffisante pour financer et les Actes et le Colloque de Montpellier, d'autant plus que, comme le signale Justino Gracia, il n'est pas dit que, au vu des turbulences qui ont secoué ces derniers mois l'Association, nous ayons le même nombre

d'adhérents que par le passé. Carmen Núñez-Lagos se demande si l'on ne peut pas trouver des subventions ailleurs. S. Sarrazin croit pouvoir affirmer que les organismes subventionnent plutôt des projets que des associations. Francisca Sol et Marisol Sicot se proposent néanmoins de demander une subvention à l'institut Cervantes de Paris.

À propos du financement des Actes du Colloque de Louvain, Nicole Delbecque signale que son Université peut parfaitement « se débrouiller » sans l'aide financière de Libéro. Elle évoque plusieurs possibilités :

- La publication dans des revues existantes des contributions articulées autour d'un même thème, ce qui présente l'avantage d'une meilleure diffusion et l'inconvénient de casser la publication de la collection naissante « Actes des Colloques de Libéro ».
- On peut aussi songer à la publication des volumes thématiques dans des collections déjà existantes (Vervuet, Benjamins ...). Cela est à négocier avec les éditeurs. On pourrait même explorer plusieurs de ces voies en parallèle.
- Reste enfin la publication par les éditions Lambert-Lucas. Dans ce cas de figure, si les Actes sont publiés chez Marc Arabyan, Louvain ne pourra pas financer.

Puisque l'idée de la non-représentativité (et non de la non-légitimité) est admise par tous les présents dès le début de la réunion, ni le rapport moral, ni le bilan financier ne sont soumis au vote ; il est décidé de procéder à la mise en place d'une nouvelle Assemblée Générale qui se tiendra au plus tard pendant la première semaine du mois de mai et d'élire un Bureau provisoire pour gérer cette période transitoire. Ont été élus à l'unanimité pour constituer ce Bureau :

Justino GRACIA-BARRON

Carmen NÚÑEZ-LAGOS

Sophie SARRAZIN

José Antonio VICENTE LOZANO

Justino Gracia, étant le seul membre du bureau provisoire à habiter Paris, assumera aussi la fonction de Trésorier provisoire ; Carmen Núñez-Lagos garde le site Libéro et Mathilde Quitard se formera auprès d'elle.

La prochaine Assemblée Générale décidera des prochains colloques. En principe et de tout façon tout aussi provisoire que le reste, se sont proposés Montpellier, pour 2013, et Rouen, pour 2015.

La réunion s'achève par une brève présentation du site web de LIBERO, en élaboration actuellement et qui a pour adresse provisoire <http://libero.comyr.com>

La séance est levée à 19h30

Justino Gracia, Carmen Núñez, Sophie Sarrazin, José-Antonio Vicente.